



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence,  
le 7 septembre 2021 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :**

**Étaient présents à la visioconférence :**

Monsieur Richard Giroux, maire  
Monsieur Alain Laferrrière, conseiller du district numéro 1  
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant  
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3  
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4  
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5  
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

**ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation du procès-verbal :**
  - 2.1 Séance ordinaire du 9 août 2021**
- 3- Administration générale**
  - 3.1 Avis de motion – Règlement 628-2021 relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph**
  - 3.2 Dépôt projet de règlement - Règlement 628-2021 relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph**
  - 3.3 PG Solutions – Affectation du surplus cumulé non-affecté**
- 4. Trésorerie**
  - 4.1 Approbation des comptes payés et à payer**
- 5. Travaux publics**
  - 5.1 Mandat – Deuxième fauchage en bordure des chemins saison 2021**
  - 5.2 Décompte progressif numéro 3 – Réfection de voirie rang Ste-Philomène et Cascades**
  - 5.3 Décompte progressif numéro 1 – Réfection de voirie rang Berthelet et rang du Fleuve**
  - 5.4 Décompte progressif numéro 1 – Réfection de voirie rues Martial, Doucet et Boucher**
  - 5.5 Bellerose Asphalte Inc – Facture numéro 2067**
- 6. Hygiène du milieu**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Dérogation mineure – 21, avenue Girard**
- 8. Sécurité publique et service incendie**
- 9. Loisirs et culture**
  - 9.1 Camp de jour adapté 2021 - Facturation**

10. Autres(s) sujet(s)
11. Période de questions
12. Clôture et levée de l'assemblée

#### Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Richard Giroux, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

#### **2021.09.149 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021**

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021;

**CONSIDÉRANT** Que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Appuyé par le conseiller Guy Burelle  
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

#### **Avis de motion – Règlement 628-2021 relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Alain Laferrière, conseiller, donne avis de motion, lors de la présente séance du conseil, d'un règlement relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph.

#### **Dépôt projet de règlement – Règlement 628-2021 relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je, Alain Laferrière, conseiller, dépose le projet de règlement numéro 628-2021 intitulé « Règlement numéro 628-2021 relatif à la perception des taxes dues pour l'entretien du barrage Saint-Joseph »;

Conformément à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

Conformément à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est de percevoir des taxes au propriétaire usager du barrage Saint-Joseph.

#### **2021.09.150 PG Solutions – Affectation du surplus cumulé non-affecté**

**CONSIDÉRANT** Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a octroyé, par sa résolution numéro 2021-04-054, un contrat pour l'installation, la conversion et le transfert de données et

la formation avec PG Solutions;

**CONSIDÉRANT** Que les coûts relatifs à ce contrat n'ont été budgétés en 2021;

**CONSIDÉRANT** Qu'il y a lieu d'affecter le montant pour de cette facture pour la formation et la conversion à même le surplus cumulé non-affecté;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Léo Soulières  
Et résolu

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à affecter les montants suivants à même le surplus cumulé non-affecté afin d'effectuer le paiement des coûts relatifs au contrat octroyé pour la conversion et la formation avec PG Solutions.

- 1 842.53 \$  
- 4 094.52 \$  
Total de 5 937.05 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.151 Approbation des comptes payés et à payer**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'août 2021 étant les numéros de déboursés suivants : 6015 à 6018, 65 à 84, inclusivement et ce, pour un montant total de 146 411.27\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : 65 à 66, 68, 73 à 75, 77 à 80 et 82 à 84 inclusivement et ce, pour un montant de 56 391.15\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois de juillet 2021 étant les chèques numéros 500043 à 500092 inclusivement et ce, pour un montant de 48 406.63\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.152 Mandat – Deuxième fauchage en bordure des chemins saison 2021**

---

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le paiement, à la

compagnie Service Plus GM pour un montant de 2 800 \$ par coupe, excluant les taxes applicables, concernant le deuxième fauchage en bordure des chemins.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.153 Décompte progressif numéro 3 – Réfection de voirie rang Ste-Philomène et Cascades**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 3 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang Ste-Philomène et Cascades effectués par les Entreprises Généreux inc.

Le montant est de 21 755.82\$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.154 Décompte progressif numéro 1 – Réfection de voirie rang Berthelet et rang du Fleuve**

---

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières  
Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 1 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang Berthelet et le rang du Fleuve effectués par l'entreprise Excavation Majeau.

Le montant est de 173 713.92\$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.155 Décompte progressif numéro 1 – Réfection de voirie rues Martial, Doucet et Boucher**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 1 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur les rues Martial, Doucet et Boucher effectués par l'entreprise Sintra Inc.

Le montant est de 57 851.13 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.156 Asphalte Bellerose Inc. – Facture numéro 2067**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Léo Soulières  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le paiement de la facture numéro 2067 au montant de 9 514.33 \$, incluant les taxes applicables, à l'entreprise Asphalt Bellerose Inc concernant l'asphaltage sur la place Gervais, rang Fer-à-Cheval et la confection d'un dos d'âne sur le rang du Fleuve.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.157 Dérogation mineure – 21 avenue Girard**

---

**CONSIDÉRANT** La demande de dérogation mineure déposée le 18 août 2021 par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 21, avenue Girard, lot numéro 3 450 392, conformément au règlement numéro 269 intitulé : « Règlement numéro 269 permettant les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement »;

**CONSIDÉRANT** Que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a tenu une rencontre le 23 août 2021 et qu'il a procédé à une analyse de la demande en tenant compte de tous les éléments inhérents à ce dossier pour faire connaître ses recommandations au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** Que cette demande vise :

Une marge arrière de 6.63 mètres comparativement à la grille des spécifications qui exige une marge arrière de 7 mètres dans la zone H1 ;

**CONSIDÉRANT** Les recommandations du CCU à savoir que la demande de dérogation pourrait être accordée;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accorde la dérogation suivante aux propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 21, avenue Girard lot numéro 3 450 392, à savoir :

- à autoriser une marge arrière de 6.63 mètres comparativement à la grille des spécifications qui exige une marge arrière de 7 mètres dans la zone H1.

Que cette dérogation ne dispense pas le demandeur d'obtenir toute autorisation ou permis requis par toute autre loi ou règlement, le cas échéant.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.158 Camp de jour adapté 2021 - Facturation**

---

- ATTENDU QUE** La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier apporte son appui financier au projet de camp de jour adapté Autray sud ;
- ATTENDU QUE** Certains enfants de la Municipalité participent à ce camp de jour ;
- ATTENDU QUE** Les frais encourus pour l'année 2021, représente un montant variant entre 1200\$ et 1304\$ par enfant, et ce, selon le nombre de jours demandé par les parents ;
- ATTENDU QUE** La Municipalité débourse un montant de 952\$ par enfant pour une période de 23 jours et un montant de 1 076\$ par enfant pour une période de 26 jours afin d'apporter un support financier à certains parents qui désirent un service d'accompagnement auprès de leur enfant handicapé ;
- ATTENDU QUE** La Municipalité doit payer la totalité des coûts inhérents à ce camp et facturer les parents pour la partie acquittée par ceux-ci ;

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier facture aux parents dont les enfants, ayant des besoins particuliers, sont inscrits au camp de jour adapté Autray Sud pour la saison estivale 2021 les montants suivants :

Pour une inscription de 23 jours : 343 \$  
Pour une inscription de 26 jours : 372 \$

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.159 PG Solutions – Logiciel électoral**

---

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle  
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl  
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte la soumission de PG Solutions au montant de 5 358.00\$, excluant les taxes applicables, concernant l'achat du logiciel électoral.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.160 Élection générale 2021 – Rémunération du personnel électoral**

---

- CONSIDÉRANT** L'élection générale municipale qui se tiendra le 7 novembre prochain;
- CONSIDÉRANT** Que le conseil municipal, pour cette élection, a adopté une grille de rémunération du personnel électoral;
- CONSIDÉRANT** Que le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire a établi, pour l'exercice financier de 2021, la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux ;

**CONSIDÉRANT** Que le conseil municipal doit adopter, par règlement ou résolution, un cadre réglementaire conforme au Règlement et verser la rémunération prévue par celui-ci aux membres du personnel électoral;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier adopte et applique le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums établi par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.161 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Rolland Houde a quitté c'est fonction de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** Le comité consultatif d'urbanisme doit nommer un nouveau membre ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier nomme Monsieur Guy Cloutier, citoyen, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

**2021.09.162 Clôture et levée de la séance**

---

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Alain Laferrière

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h44.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

---

Richard Giroux  
Maire

---

Marie-Pier Aubuchon  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

---

Richard Giroux  
Maire

**Procès-verbal de la Municipalité  
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**

Maire  
Secrétaire-trésorier

